



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 5470

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'organisation des gardes médicales dans les zones rurales. Dans de nombreuses zones rurales, la garde médicale n'est pas assurée les samedis, les dimanches et la nuit. Cette situation est inquiétante pour les personnes ne disposant pas de moyens de transport et étant dans l'impossibilité de se déplacer. De la même manière, les services d'urgence sont parfois à une longue distance des personnes nécessitant des soins d'urgence. Il désire connaître ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Une mission de médiation avait été confiée à M. Jean-Yves Grall dans le but de faciliter la mise en oeuvre de la permanence des soins dans les départements en difficulté. Dans son rapport, remis en septembre 2007 à la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, le conseiller général des établissements de santé dresse un bilan des failles du système de permanence des soins, notamment en milieu rural et formule plusieurs propositions pour le renforcer. La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a annoncé le 15 septembre 2007 que les conclusions de ce rapport devaient être « étudiées et discutées avec l'ensemble des acteurs du dispositif avant d'être mises en oeuvre progressivement sur la base d'un calendrier réaliste ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5470

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2007, page 5791

**Réponse publiée le :** 20 novembre 2007, page 7320